



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 11 avril 2019 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,

Président de séance

Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

M. Yves JUHEL, adjoint au maire

M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal

M. Franc COMBE, conseiller municipal

M. Florent CHAMPION, conseiller municipal,

Secrétaire de séance

M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal

M. Claude CALVIN, conseiller municipal

M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal

Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Nicolas AMORETTI à Mme Martine CASERIO

M. Christian TUDES à M. Jean-Claude GUIBAL

Mme Patricia MARTELLI à M. Marcel CAMO

Mme Sandrine FREIXES à Mme Nicole ZAPPIA

Mme Sylviane ROYEAU à M. Daniel ALLAVENA

M. Jean-Louis NATALI à Mme Arielle DAUNAY

Mme Béatrice BIECHEL à Mme Isabelle ALMONTE

Mme Habiba PAILLAC à M. Franc COMBE

M. Jean-Claude CHAUSSENDE à M. Patrice NOVELLI

Etaient absents

Mme Françoise MEFFRE

Mme Iris FERRARI

Mme Lydia SCHENARDI

M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende). Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Approbation du budget primitif, exercice 2019 – Budget Principal

Rapporteur : M. le Maire

A la majorité absolue des suffrages exprimés : 27 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin) 2 abstentions (MM. Novelli et Chaussende)

. Adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes tous mouvements confondus de 129 692 086,81 €.

. Approuve les annexes budgétaires du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019.

Affaire n°2 : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2019

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

. Adopte les taux de la fiscalité locale directe pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

- . 19,82 % pour la taxe d'habitation,
- . 17,98 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- . 25,64 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

. Précise que le montant du produit attendu pour l'exercice 2019 au titre de ces 3 taxes est de 27.497.892 €, auquel il convient d'ajouter 2.144.205 € au titre de la majoration de la part communale de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, soit un montant total de 29.642.097 €.

Affaire n°3 : Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes, budget principal, exercice 2019

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

. Décide l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement aux 3 organismes satellites de la Commune de MENTON ainsi qu'il suit :

- 45.000 € à la Caisse des Ecoles,
- 1.524.900 € à l'Office de Tourisme Communal (dont 30.000 € de subvention d'équipement),
- 3.500.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

. Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2019 au chapitre 65 :

- compte 657361, fonction NFA 423 pour la Caisse des Ecoles,
- comptes 65737 et 204171, fonction NFA 33 pour l'Office de Tourisme Communal,
- compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Affaire n°4 : Attribution de subventions communales aux associations patriotiques, exercice 2019

Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal

A l'unanimité – M. Combe ne prend pas part au vote

. Décide d'attribuer les subventions aux associations patriotiques au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Amicale Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Mentonnais	550 €
Subvention exceptionnelle – attribution selon le dossier de l'année 2018	550 €
Amicale des Anciens du 3 ^{ème} RIA – Combattants Volontaires de l'Armée des Alpes	400 €
Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de la Région Niçoise	600 €
Amicale des Sous-officiers Anciens de la Base Aérienne 943	500 €
Associations des Anciens Combattants et Résistants de Roquebrune-Cap-Martin	500 €
Association des Chasseurs à pieds des bataillons alpins ou mécanisés du Mentonnais	850 €
Association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie, Maroc et Tunisie	1 200 €
Association Edelweiss – Armée des Alpes	600 €
Association des Officiers de Réserve et Honoraires du Mentonnais	750 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes – section de Menton	900 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Œuvre du Bleuet de France	550 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur – Comité du Mentonnais	600 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire – section de Menton	550 €
Union Locale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du Mentonnais	3 000 €
Union Nationale des Combattants – section de Menton	850 €
Union Nationale des Combattants – section Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre	570 €
Union Nationale des Sous-officiers en Retraite – section de Menton	450 €
<u>TOTAL</u>	13 970 €

. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 au chapitre 65, fonction NFA 025 et compte 6574.

Affaire n°5 :

Attribution de subventions communales aux associations diverses et syndicales, exercice 2019

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

. Décide d'attribuer les subventions aux associations diverses et syndicales au titre de l'exercice 2019 comme suit :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant de la subvention
A Ciocoula	2 000 €
Aide Humanitaire Sapeurs Pompiers Grasse Menton	1 000 €
Association AMICORF	500 €
Association Les Amis de la Gendarmerie	250 €
Association des Amis du Rail Azuréen	50 €

Association Communale de Chasse du Mentonnais	2 000 €
Subvention exceptionnelle : organisation de battues administratives en zone péri-urbaine	1 000 €
Association de Défense des Locataires des Résédas I	400 €
Association Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers des Alpes-Maritimes	1 000 €
Association Félix Félis – Animaux sans maître	3 000 €
Association France – Etats-Unis	300 €
Association Le Grognard Figurines – Club du Sud-est	1 000 €
Association Gymnastique Volontaire	700 €
Association des Lieutenants de Louveteries des Alpes-Maritimes	600 €
Association des Paralysés de France	500 €
Association des Personnels de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes	800 €
Automobile Club de Menton	3 000 €
Bridge Club de Menton	1 000 €
Club de Pêches Sportives Menton	4 000 €
Cœurs du Campanin	8 000 €
Collectif des Chantemerlais	500 €
Comité Animation Entraide et de Loisirs de la Gendarmerie de Menton	800 €
Confrérie de l'Etiquette du Mentonnais	2 000 €
Croix Rouge Française – Délégation locale Menton – Roquebrune-Cap-Martin	5 000 €
Echiquier Mentonnais	8 000 €
Subvention exceptionnelle – revalorisation 17 ^{ème} Open	
Entrée des Artistes	1 500 €
Equipe Saint-Vincent	2 000 €
Etoiles d'Azur	1 000 €
France Alzheimer 06	1 500 €
Menton Sourire	2 000 €
Rassemblement des Pieds Noirs et leurs Amis	3 000 €
Scrabble Club de Menton	500 €
Secours Catholique	2 500 €
Union Départementale des Associations Familiales des Alpes-Maritimes	500 €
Vivre à Monti	1 500 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Menton	50 000 €
Prud'homie Patrons Pêcheurs de Menton	4 150 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer – Station de Menton	3 500 €
<u>TOTAL</u>	121 050 €
ASSOCIATIONS SYNDICALES	Montant de la subvention
Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale du Personnel de la Ville de Menton	300 €
Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement CGC des Alpes-Maritimes	1 500 €
Union Interprofessionnelle CFDT de proximité de Menton et sa région	300 €
Union Locale des Syndicats CGT de Menton	300 €
<u>TOTAL</u>	2 400 €

. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 au chapitre 65, fonctions NFA 020, 025, 114, 23 et 92 compte 6574.

. Autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Menton pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2019.

Affaire n°6 :

Attribution de subventions communales aux associations sportives, exercice 2019

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité - M. Bortuzzo ne prend pas part au vote

. Décide d'attribuer les subventions annuelles aux associations sportives au titre de l'année 2019 comme suit :

Académie Municipale de billard	1.000 €
Aquatic club de Menton	14.000 €
Archers de Saint Michel	1.000 €
Association Sport Défense Pour Tous	1.000 €
Association sportive de la Villa Blanche	1.000 €
Association sportive du collège André Maurois	2.000 €
Association sportive du collège Guillaume Vento	2.000 €
Association sportive du lycée général P.M. Curie	2.000 €
Association sportive du lycée professionnel P.M. Curie	500 €
Association sportive du L.E.P. P.Valéry	1.700 €
Association sportive Menton Hand-ball	13.000 €
Association Sportive Automobile Menton	4.000 €
Association sportive du mentonnais / athlétisme	3.000 €
Association sportive karting de Menton	1.000 €
Athletic Club Menton	1.000 €
Boxing Karaté Menton	19.000 €
Cercle des Nageurs de Menton	14.000 €
Club de Badminton de Menton	1.000 €
Club de Base-ball et Softball les Loups Blancs	1.500 €
Club Nautique de Menton	2.500 €
Etoile de Menton	30.000 €
Judo Club de Menton	7.000 €
La Garde de Menton / section gymnastique	15.000 €
Leroyal Karaté Club	10.000 €
Centre de Plongée la Maina de Menton	2.000 €
Menton Basket Club	130.000 €
Menton Marathon Athlétisme	12.000 €
Rapid Omni Sports de Menton	140.000 €
Rugby Club Webb Ellis	20.000 €
Sporting Club Aviron Menton	18.000 €
Stella Sport Menton Roquebrune / Tennis de Table	8.500 €
Tennis Club de Menton	18.000 €
Touch Rugby	800 €
Vélo Club Menton	5.000 €
TOTAL	502.500 €

. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs suivants :

- Rapid Omni Sport de Menton

- Menton Basket Club

- Etoile de Menton

Précise que la dépense en résultant, soit 502 500.00 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019.

Affaire n° 7 :

Attribution de subventions communales aux associations culturelles et folkloriques, exercice 2019

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité – Mmes Caserio et Vassallo-Médecin ne prennent pas part au vote

. Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles et folkloriques au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Amitiés franco-anglophones	400 €
A.R.T.S Paillettes 2000	400 €
Association Daily Ciné Fashion	2 000 €
Association de parents d'élèves et amis du conservatoire (APEACM)	900 €
Association philatélique et cartophile de Menton	450 €
Cercle Blasco Ibanez	450 €
Commune Libre du Careï	550 €
Ensemble Vocal du Pays Mentonnais	2 000 €
France-Russie/Menton-Sotchi	1 000 €
Groupe d'Echanges Artistiques (GEA)	800 €
Groupe Théâtral du Mentonnais	500 €
Jazz au Jardin	900 €
Jumelage Baden-Baden	400 €
La Capeline	2 400 €
La Garde Musique	2 600 €
La Mentonnaise	2 400 €
Le Lavoir Théâtre	16 000 €
Les Amis des Arts et Lettres et des Grandes Conférences	1 200 €
Les Amis des Musées	2 000 €
Losorgio et la chanson	850 €
Subvention exceptionnelle	2 150 €
Lost Voltaire	400 €
Menton C'est Vous	250 €
SAHM	2 600 €
Si on chantait	250 €
TOTAL	43 850 €

. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2019.

Affaire n° 8 :

Attribution de subventions communales aux associations parascolaires du 1^{er} degré, exercice 2019

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

A l'unanimité

. Décide d'attribuer les subventions aux associations parascolaires, au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Association des parents d'élèves de l'Ecole Française de Vintimille	18 000 €
Association des parents d'élèves de l'école de la Villa Blanche	1 500 €
Association Prévention Routière	1 000 €
Association Enfants du Monde	400 €
Association Accompagnement Educatif Région Mentonnaise	500 €

. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2019.

Affaire n° 9 : Attribution de subventions communales aux associations parascolaires du 2^{ème} degré, exercice 2019

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité

. Décide d'attribuer les subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Collège André MAUROIS	1500 €
Collège Guillaume VENTO	1500 €
Maison des lycéens – Lycée Paul VALERY	500 €

. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2019.

Affaire n° 10 : Suppression du budget annexe des parcs de stationnement

Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)
. Décide la suppression du budget annexe des parcs de stationnement au 1^{er} janvier 2019.

Affaire n° 11 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour l'avenant de réaménagement de seize lignes de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

. Réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques financières des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations ».

. Autorise Monsieur le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « LOGIS FAMILIAL » la convention de garantie communale avec réservation de 97 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit quinze appartements d'une pièce, vingt-huit appartements de 2 pièces, trente-huit appartements de 3 pièces, treize appartements de 4 pièces et trois appartements de 5 pièces.

Affaire n° 12 : Remboursement d'une cotisation annuelle au conservatoire municipal de musique

Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

A l'unanimité

. Décide de rembourser à M. et Mme VANACKERE Michaël, la somme de 50 euros correspondant à la cotisation annuelle versée au Conservatoire municipal de musique.

Affaire n° 13 : Indemnité de fonctions des élus locaux

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

. Adopte les dispositions suivantes qui remplacent celles précédemment adoptées :

- Indemnité de fonction brute mensuelle du maire à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, catégorie « 20 000 à 49 999 » :

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 90 %, plus 15 % de majoration au titre des communes chefs-lieux de canton, plus 25 % de majoration au titre des villes touristiques, soumises au plafond en application de la loi sur le cumul des mandats,

- Indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, catégorie « 20 000 à 49 999 » :

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 28 %, plus 15 % de majoration au titre des communes chefs-lieux de canton, plus 25 % de majoration au titre des villes touristiques, soumises au plafond en application de la loi sur le cumul des mandats,

- Indemnité de fonction brute mensuelle des conseillers municipaux attributaires de délégation pour une commune de moins de 100 000 habitants, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, au taux de 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sans majorations, soumises au plafond en application de la loi sur le cumul des mandats.

. Précise que ces indemnités seront revalorisées en fonction de la valeur du point.

. Adopte le tableau récapitulatif des indemnités brutes mensuelles des élus.

. Dit que l'enveloppe globale indemnitaire est respectée et que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2019 et suivants.

Affaire n° 14 :

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la surveillance des baignades, - saison estivale 2019

Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

A l'unanimité

. Décide de retenir la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer la surveillance des baignades durant la saison estivale 2019, du 1er juillet au 31 août 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document y afférent.

Affaire n° 15 :

Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions prises par M. le Maire depuis la séance du 25 mars 2019 enregistrées sous les n°87/19 à 140/19.

La séance est levée à 21h00.



MENTON, le 26 AVR. 2019

Le Maire

Jean-Claude GUIBAL